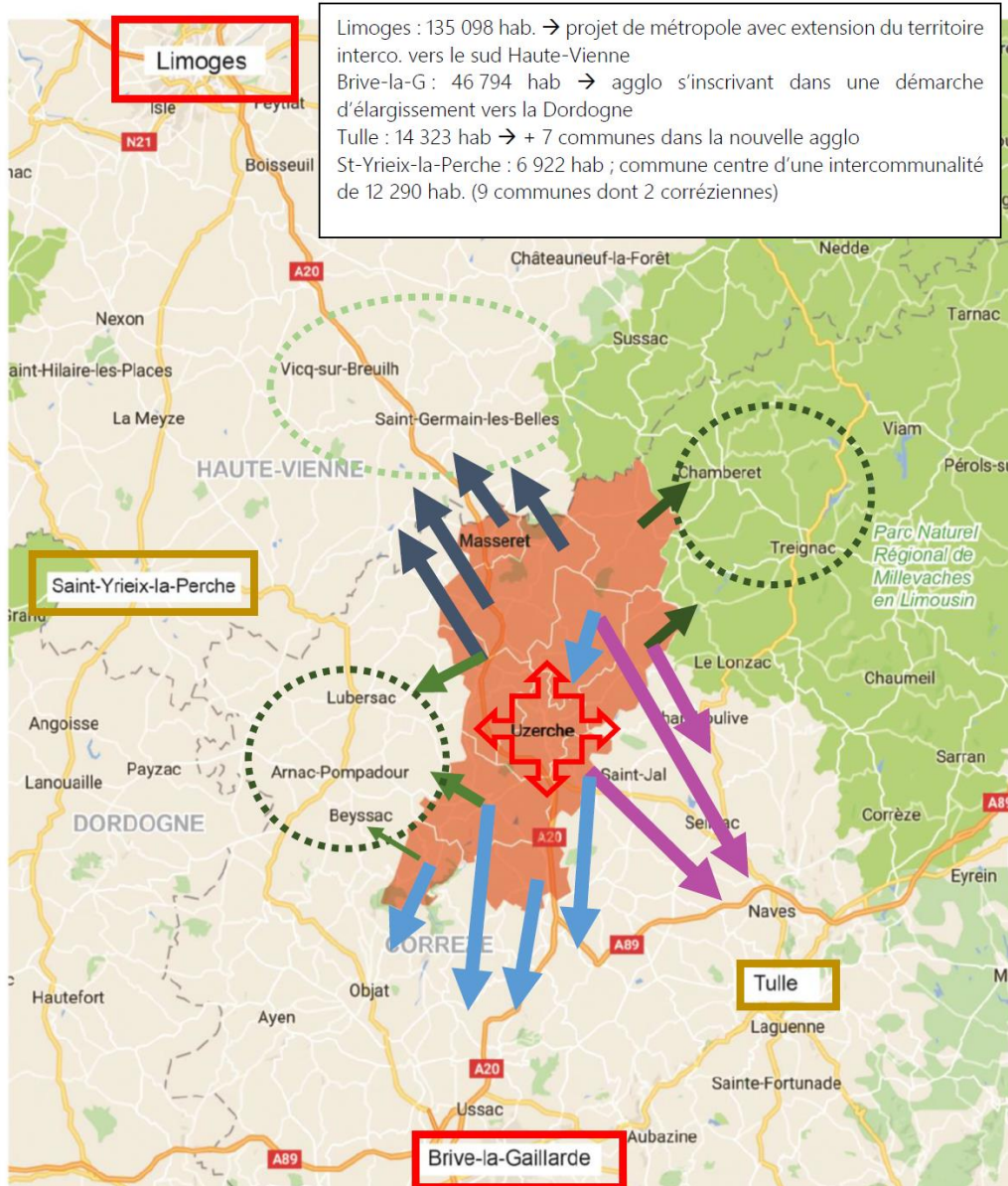


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

PROJET DE TERRITOIRE 2016-2020

La Communauté de Communes du Pays d'UZERCHE, située au Nord-Est du département de la Corrèze, en limite de celui de la Haute-Vienne, comprend 12 communes, dont trois de plus de 1 000 habitants, parmi lesquelles la ville-centre avec ses 3 000 habitants.



Le Pays d'UZERCHE,
 avec près de 10 000 habitants,
 est sur un axe géographique particulièrement favorable,
 situé à équidistance des pôles urbains de Limoges, Brive, Tulle et Saint-Yrieix-la-Perche ;
 à proximité des pôles de
 Treignac-Chamberet
 et de Lubersac-Pompadour.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE

PROJET DE TERRITOIRE 2016-2020

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2016

Mise à jour : décembre 2015

en habitant

Champ : Département de la Corrèze, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2015

Date de référence statistique : 1er janvier 2013

Source : Insee, Recensement de la population 2013

CC Pays d'Uzerche											DENSITE				
Code région	Nom de la région	Code département	Code arrondissement	Code canton	Code commune	Nom de la commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	Nbre communes	Superficie en ha	nbre d'hab/km ²			
74	Limousin	19	2	18	060	Condat-sur-Ganaveix	639	23	662	1	3 752	17,03			
74	Limousin	19	2	18	076	Espartignac	417	10	427	1	1 403	29,72			
74	Limousin	19	2	18	079	Eyburie	470	14	484	1	2 914	16,13			
74	Limousin	19	2	18	104	Lamongerie	125	4	129	1	1 215	10,29			
74	Limousin	19	2	18	129	Masseret	678	16	694	1	1 355	50,04			
74	Limousin	19	2	18	131	Meilhards	511	8	519	1	4 499	11,36			
74	Limousin	19	1	01	154	Orgnac-sur-Vézère	306	6	312	1	1 876	16,31			
74	Limousin	19	1	01	162	Perpezac-le-Noir	1 071	25	1 096	1	2 479	43,20			
74	Limousin	19	2	18	248	Saint-Ybard	662	23	685	1	3 005	22,03			
74	Limousin	19	2	18	250	Salon-la-Tour	659	15	674	1	4 301	15,32			
74	Limousin	19	2	18	276	Uzerche	2 934	79	3 013	1	2 385	123,02			
74	Limousin	19	1	01	285	Vigeois	1 233	27	1 260	1	4 325	28,51			
18 canton d'Uzerche							Total		9 705	250	9 955	12	33 509	28,96	
01 canton d'Allassac															

Territoire aujourd'hui vieillissant, et dont certaines communes sont en perte de population.

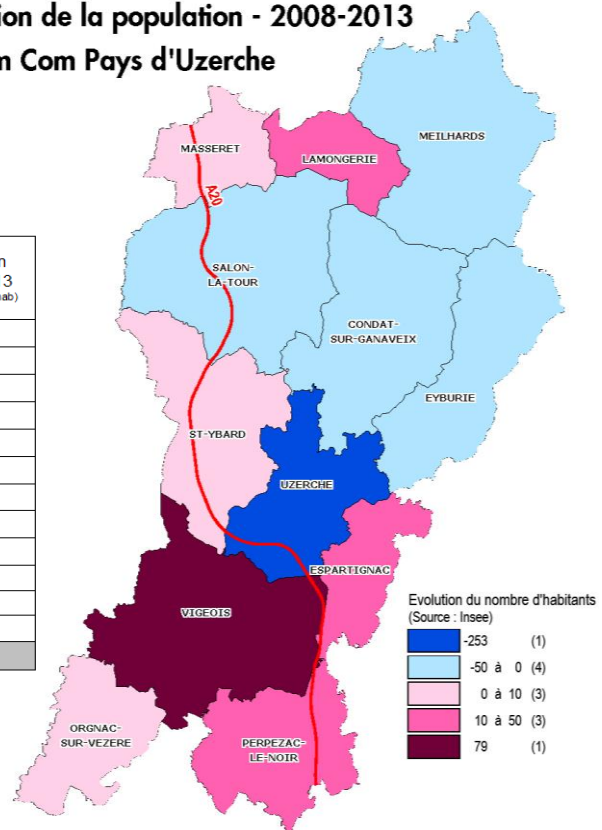
Evolution de la population - 2008-2013

Com Com Pays d'Uzerche

Chiffres clés - Evo population

©Insee Sources : Insee, Recensements de la population

CODGEO	Libellé commune	Population en 2013	Population en 2008	Evolution 2008-2013 (en nombre d'hab)
19060	Condat-sur-Ganaveix	639	656	-17
19076	Espartignac	417	381	36
19079	Eyburie	470	481	-11
19104	Lamongerie	125	105	20
19129	Masseret	678	673	5
19131	Meilhards	511	525	-14
19154	Orgnac-sur-Vézère	306	303	3
19162	Perpezac-le-Noir	1 071	1 038	33
19248	Saint-Ybard	662	656	6
19250	Salon-la-Tour	659	703	-44
19276	Uzerche	2 934	3 187	-253
19285	Vigeois	1 233	1 154	79
TOTAL CC Pays d'Uzerche		9 705	9 862	-157



Département de la Corrèze, Août 2016

Néanmoins, en terme d'attractivité (qu'elle soit résidentielle, économique, touristique...), le positionnement géographique de ce territoire « multi-pôles », confère à ce dernier une réelle capacité de rebond et un potentiel de développement incontestable.

Positionné sur la ligne POLT, avec Uzerche comme seule gare entre Limoges et Brive, (ligne Paris-Toulouse), desservant tout le bassin de vie, le Pays d'UZERCHE, situé au croisement des autoroutes A20 et A89, dispose de nombreux atouts, qu'ils soient d'ordre économiques, touristiques ou en termes d'espaces de vie.

Ce sont ces trois priorités que nous allons développer dans ce projet de territoire 2016-2020, s'appuyant sur trois éléments qui posent une empreinte sur la vie de notre Pays :

- Le renouvellement de la gouvernance dans une démarche associant l'ensemble des communes avec la recherche de la bonne articulation entre rural et urbain.
- L'état de lieux réalisé par "Territoire" dans la cadre d'un contrat signé avec l'Etat au titre d'une étude diagnostic.
- La nécessité de se positionner rapidement dans le cadre de la loi NOTRe, des nouvelles répartitions de compétences et des liens à tisser entre les différents territoires.

I/ Le volet économique

L'attractivité économique doit être au cœur des ambitions de notre communauté de communes, ce pour trois raisons :

- C'est **LA** porte d'entrée pour un développement pérenne du territoire, notamment sur les communes ayant d'ores et déjà engagé un processus d'implantation d'entreprises
- C'est une compétence dévolue à la communauté de communes qui doit être mise en œuvre dans sa globalité pour plus d'efficience.
- C'est une donnée essentielle pour accueillir de nouveaux habitants sur l'ensemble des 12 communes du territoire.

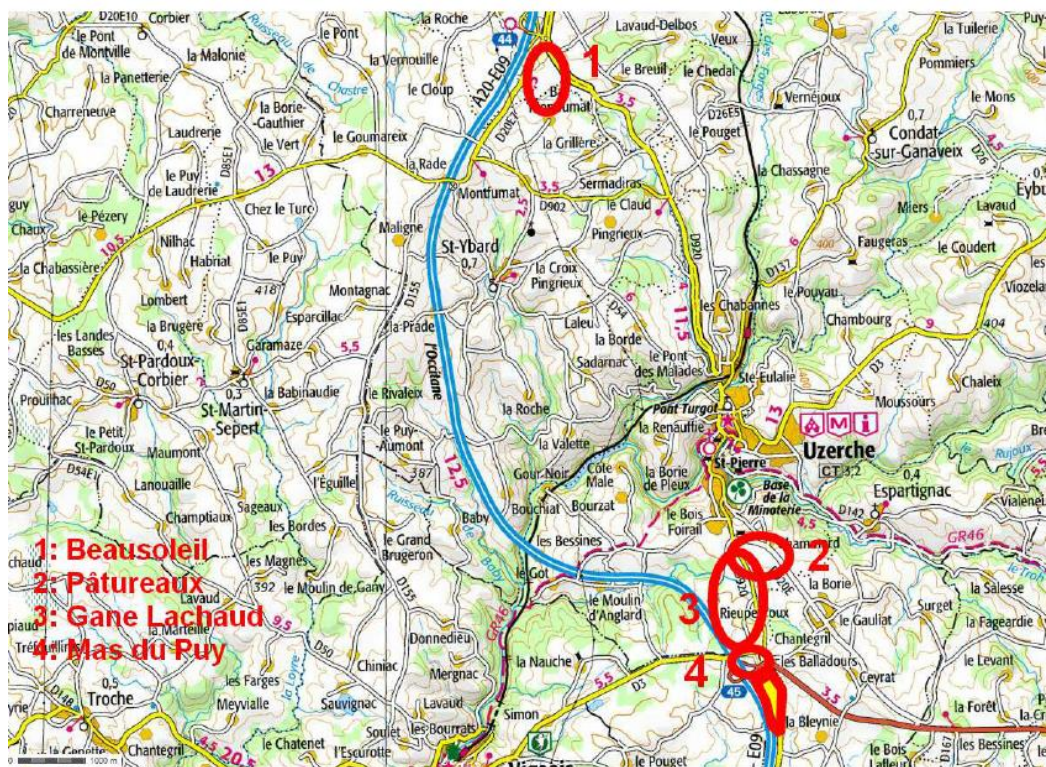
La Communauté de Communes dispose actuellement d'une zone d'activités, celle de Beausoleil (Salon-la-Tour), d'une superficie de 51 441 m² intégralement viabilisée et occupée à 70 %.

Sa situation géographique d'une part, l'état des lieux réalisé d'autre part, justifient une reprise partielle de son aménagement afin d'améliorer son environnement et ainsi de finaliser sa commercialisation, tout en envisageant potentiellement son extension.

L'évolution des compétences va entraîner le transfert des zones actuellement communales, dont le recensement est aujourd'hui réalisé.

Le transfert de la compétence économique, et plus particulièrement des zones d'activités vers la communauté de communes doit signifier l'appropriation intégrale de celle-ci pour une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité.

C'est ainsi que seront potentiellement intégrées, dans les compétences de la communauté de communes, les zones d'activités de Perpezac le Noir, d'Uzerche (La Gane-Lachaud et Les Patureaux) et de Vigeois (Le Mas du Puy).



Ces zones sont avant tout à vocation artisanales, industrielles ou logistiques, leur vocation sera poursuivie ou complétée.

La zone d'activités de Vigeois (SYMA A20), aujourd'hui du ressort du Département, sera également intégrée, après étude et selon accord du Conseil départemental, au Pays d'UZERCHE, pour une vocation à prédominance tertiaire, de services, voire de travail partagé.

L'ensemble patrimonial ainsi constitué devra être évalué pour connaître son potentiel en terme d'implantations d'entreprises au regard de la capacité de développement économique du Pays d'UZERCHE. Ceci afin de **constituer une réserve foncière** correspondant a minima à ce potentiel, pour ainsi **anticiper sur les aménagements à venir, et préparer les futures implantations dans les meilleures conditions.**

Pour actions :

1. Etude d'impact en termes de fiscalité (passage à la Fiscalité Professionnelle Zones élargie) et de budgets, avec des simulations économiques et fiscales sur l'inclusion des zones d'activités au sein de la communauté de communes au 1er janvier 2017, et projection pour un passage en Fiscalité Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2018.
2. Étude de faisabilité technique et financière pour le réaménagement et l'extension de la zone d'activités de Beausoleil
3. Définition d'une stratégie d'aménagement, d'extension (avec constitution de réserves foncières), de commercialisation et de promotion des diverses zones d'activités du territoire, avec comme objectif d'attirer des entreprises et des investisseurs, dans les domaines industriel, commercial, logistique, hôtellerie et coworking.
4. Poursuite du dispositif Aides Economiques Territorialisées (AET).
5. Définition d'une politique d'accueil et/ou de reprise d'activités, avec le recensement des locaux disponibles.

II/ Le volet tourisme

L'activité touristique au sein du Pays d'UZERCHE est une des pierres angulaires du développement économique et un des fondements de l'aménagement de l'espace, et ce, selon trois critères :

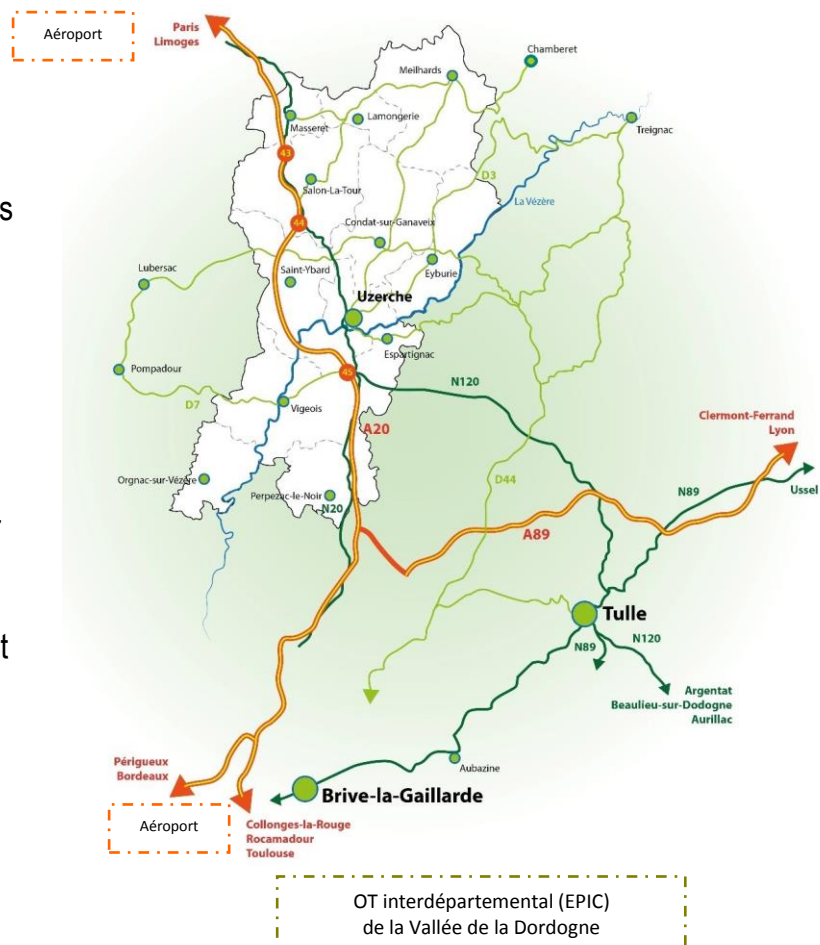
- La ville d'Uzerche, Perle du Limousin, revêt une attractivité particulière avec la vieille ville, ses maisons anciennes, son patrimoine historique et culturel, ses festivités.
- Le Pays d'UZERCHE, autour de ses 11 autres communes, affiche une complémentarité en termes d'espaces de randonnées, de lieux de baignade et de villégiature, de patrimoine bâti, naturel et paysager, d'aménagements spécifiques.
- C'est une porte d'entrée incomparable pour accueillir de nouveaux habitants, séduits par les attraits de ces pierres et de ces paysages et c'est une remarquable opportunité pour le développement du commerce et de l'artisanat, avec entre autres l'artisanat d'art.

Au bord des deux autoroutes
A20 et A89,

le Pays d'UZERCHE
peut attirer l'attention des
visiteurs,

mais doit aussi et surtout
réussir à capter et à retenir
celle des touristes,

en travaillant et développant
des offres de séjour.



La ville et le Pays doivent développer une démarche complémentaire, à l'exemple de la vieille ville d'Uzerche ou des chemins de randonnées, de découverte, de patrimoine et de culture sur les communes environnantes, en lien notamment avec les démarches de Pays d'Art et d'Histoire.

D'autant qu'à quelques encablures du Pays d'UZERCHE, se situe la cité de Pompadour, avec son haras, son château et ses manifestations autour du cheval (courses, concours, cabarets et autres animations/spectacles).

Un élément fédère le territoire du Pays d'UZERCHE, la Vézère, rivière naissant sur le plateau de Millevaches, et se jetant dans la Dordogne à Montignac.

La Vézère offre un panorama, un terrain de jeu et un lieu d'animations formidables, qui mérite un projet - notamment via la valorisation des sports nature-, associant les communes ou communautés qui bénéficient de sa traversée.

Pour mémoire, rappelons les deux stations sport nature existantes, l'une à Treignac autour des activités nautiques et le vol libre, l'autre à Uzerche autour du sport et du loisir en eaux vives.

Prenant en considération les deux variantes, l'idée de retenir le touriste au sein de notre territoire, et l'idée de développer un projet autour de la Vézère, l'association des trois territoires, que sont Vézère - Monédières - MilleSources, le Pays d'UZERCHE et Lubersac - Pompadour, peuvent contribuer à renforcer l'image de destination "tourisme vert, loisirs sportifs et familiaux sur l'ensemble de ce territoire.

Pour actions :

1. Établir un état des lieux de l'offre touristique actuelle sur le territoire, faisant ressortir les forces et faiblesses sur lesquelles devra s'engager la communauté de communes, tant d'un point de vue opérationnel, logistique qu'en termes de communication.
2. Étude et mise en œuvre du balisage des chemins de randonnées sur le territoire du Pays d'UZERCHE, avec recherche de cohérence entre sport, culture et patrimoine, avec une définition du rôle de chacune des communes, dans la mise en œuvre et l'entretien des chemins de randonnées, du patrimoine bâti et non bâti, des aménagements spécifiques dans le cadre d'un partenariat commune-communauté de communes à construire.
3. Élaboration d'une charte d'accueil du touriste au sein du Pays d'UZERCHE, prenant en considération l'ensemble des partenaires, communauté de communes, communes, commerçants et artisans, agriculteurs, population.
4. Créer une dynamique de projet entre Treignac, Uzerche et Pompadour autour de la Vézère, des sports nature, du patrimoine, du cheval... en fédérant les acteurs, en construisant un projet unique et complémentaire pour aboutir à un concept de "Destination touristique" à une échelle intercommunautaire.

III/ Le volet aménagement de l'espace.

Le numérique, la santé, l'habitat, le commerce et l'artisanat sont cinq priorités qui vont participer à l'aménagement de notre territoire, en prenant en considération trois ambitions :

- Redonner aux **centres bourgs** un dynamisme et une attractivité, en s'appuyant sur l'existant, dans une démarche d'impulsion, de rénovation et de complémentarité entre chaque partie du territoire.
- Faciliter l'implantation et le développement de **services**, tels que la santé, le commerce ou l'artisanat permettant de maintenir et d'accentuer une dynamique de territoire dans le cadre d'un projet cohérent et partagé.
- Porter un **projet d'habitat** prenant en considération la situation actuelle, tant qualitative que quantitative, du parc immobilier, la volonté d'accueil de nouveaux habitants, l'évolution potentielle de l'offre ainsi que les stratégies de limitation des consommations énergétiques et de valorisation des énergies renouvelables locales.

La première décision a été d'inclure la communauté de communes dans le projet voulu par le Conseil départemental de **mise en œuvre du très haut débit**. C'est la condition de la réalisation de notre projet de territoire, tant au plan de l'attractivité économique, touristique que sur le plan du maintien et du renforcement de l'attractivité résidentielle de nos 12 communes. Une réalisation sur un moyen terme pour un financement sur un long terme est une hypothèse à la fois ambitieuse et pertinente pour notre territoire.

La santé est aussi un axe majeur, l'offre de soins sur notre territoire mérite une grande attention, la pérennité - à moyen et long terme - n'est aujourd'hui pas assurée. La situation existante est préoccupante sur les quatre sites d'implantation - Masseret, Perpezac-le-Noir, Uzerche, Vigeois - compte tenu de l'âge et du nombre de professionnels en place.

Le service rendu à la population et l'ambition d'accueil de nouveaux habitants exigent une réponse adaptée de la part de la communauté de communes en association avec les professionnels de santé de notre territoire et en lien avec les centres hospitaliers de Brive, Tulle et Limoges, et ce tant dans une démarche d'étude que dans une stratégie de réalisation.

Plus généralement, **l'axe social est un axe avec un fort enjeu de maintien et de développement de services, d'emplois et de compétences à l'échelle de nos communes rurales** ; les équipements/services liés aux personnes âgées, handicapées... (MAS, EHPAD, Foyer occupationnel, CAT, SCAPAH...) présents sur le territoire étant d'importants pourvoyeurs d'emplois.

Des synergies entre Vigeois, Beyssac/Lubersac sont en train de se développer. D'autres démarches partenariales restent à imaginer et construire en lien avec les projets en cours sur notre territoire, mais également avec l'ensemble des autres infrastructures et services présents sur les territoires voisins, Lubersac et Beyssac, mais également Chamberet, Treignac...Se

démarrer comme territoire particulièrement actif, structuré et organisé sur ces questions de services et d'offre de santé permettrait d'attirer et retenir durablement des compétences dans les métiers du médical et du paramédical.

Le commerce et l'artisanat sont deux éléments clés de la vie de nos communes, une reconquête de leur place dans la vie de celles-ci s'impose, c'est par ailleurs la volonté affichée - voire d'ores et déjà l'action menée - par les élus de chaque commune.

La relance passe par une dynamique collective, l'idée d'un regroupement autour d'une association intercommunale des commerçants et artisans doit permettre de fédérer les énergies volontaires, d'unifier des pratiques et de partager des expériences. La communauté de communes doit savoir accompagner une telle initiative, les exemples de centres bourgs des communes tout comme le quartier Sainte Eulalie d'Uzerche sont à cet égard significatifs.

La relance du commerce passe aussi par une action promotionnelle permettant de faciliter l'implantation de nouveaux venus sur ces secteurs d'activités, grâce à une expression des propriétaires de locaux vacants, et ce dans un contexte concurrentiel délicat. Des études de besoins, des études d'opportunités, des simulations financières doivent conduire à un projet d'ensemble, partagé et complémentaire sur l'ensemble du territoire tout en facilitant les initiatives locales.

S'agissant de **l'artisanat**, les besoins en terme de **services** et **l'attractivité en terme touristique** doivent inciter tant à l'implantation de professionnels de divers secteurs, trop souvent absents du dispositif actuel, qu'au développement de **l'artisanat d'art**, notamment au cœur de la ville centre. Des initiatives seront prises pour accompagner ces implantations.

Par ailleurs, **l'agriculture doit faire partie intégrante de l'aménagement de l'espace**. D'une part le territoire abrite des fermes innovantes revendiquant une place de choix, notamment en termes de qualité ; d'autre part c'est un atout majeur pour l'attractivité touristique dans le cadre des parcours en lien avec la nature.

Se pose également dans ce domaine l'enjeu du maintien de l'emploi face notamment au risque de désertification agricole et de **valorisation/transformation sur place** des productions locales ; sujet qui devrait également pouvoir s'articuler avec les réflexions à engager autour de la stratégie d'aménagement des zones d'activités.

Apparaît également - en matière de création de richesses à l'échelle du territoire, un enjeu de valorisation de la filière bois-énergie autour d'une 1^{ère} transformation du bois (à l'image de la zone d'activités de Beausoleil), de réflexions sur la méthanisation...

S'agissant de **l'habitat** et du **logement**, trois situations sont à distinguer :

- Les locaux vacants, tant dans la ville centre que dans les autres communes, pour lesquels des opérations spécifiques doivent être menées afin de rénover, notamment à des fins locatives, ces logements et les rendre attractifs pour une population en attente, en lien avec les programmes de l'Etat, les offices de l'habitat et les opérateurs privés.
- Les besoins d'acquisition de logements résidentiels pour une population désirant investir durablement ou périodiquement sur notre territoire, notamment en péri-urbain, soit du fait d'un travail à proximité, soit du fait d'une attirance pour "la vie ici".
- Les projets visant à économiser l'énergie grâce à des opérations spécifiques relatives à **l'isolation thermique**, ou aux **énergies nouvelles** tels que les projets biomasse, à énergie bois, voire les projets de méthanisation et centrales hydrauliques.

Pour actions :

1. Accompagner la montée en puissance du très haut débit sur l'ensemble de nos communes, en étant partie prenante en priorité dans le projet associant le conseil départemental sur un financement à long terme.
2. Lancer une étude sur l'état de l'offre de santé sur le territoire, accompagner la mise en place d'un projet de santé pour pérenniser cette offre et faciliter le renouvellement des générations sur les quatre sites actuels.
3. Maintenir, consolider et promouvoir les activités enfance - jeunesse et maintien à domicile au titre des structures existantes et dans le cadre de la création d'un CIAS.
4. Monter en puissance sur les activités d'urbanisme, d'eau et d'assainissement dans le cadre de l'évolution des compétences de la communauté de communes.
5. Faciliter la relance d'une association de commerçants, accompagner la démarche afin de participer à une dynamique communautaire autour de ce secteur d'activités.
6. Travailler avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour analyser le secteur et étudier les opportunités de relance, de reprise et d'implantation de nouveaux commerces, en lien avec chaque commune
7. Travailler avec la Chambre des Métiers pour analyser le secteur, étudier les besoins et les opportunités, notamment dans le cadre des carences existantes et des attentes de la population d'une part, du développement de l'artisanat d'art d'autre part.
8. Contractualiser sur des opérations d'aide au logement, sur la base d'une OPAH et d'un PLH au nom de la communauté de communes pour l'ensemble de son territoire, et ce en lien avec la mise en place d'un SCot, dans le cadre d'une étude diagnostic.
9. Accompagner sur le plan stratégique le développement des projets visant à favoriser les économies d'énergie (isolations, solaire, photovoltaïque, méthanisation...).
10. Mettre en œuvre, avec les professionnels de l'agriculture, des actions visant à promouvoir l'agriculture qualitative et diversifiée sur le territoire.
11. Conduire des réflexions autour de l'enjeu de maintien de l'agriculture et de la valorisation de la filière bois-énergie en :
 - a. travaillant – à une échelle intercommunautaire - sur la complémentarité productions bovines (lien avec Pôle de Lanaud) et fruitières en valorisant les savoir-faire et la qualité de productions locales pour soutenir les filières et attirer des entreprises de transformation,
 - b. développant des stratégies d'accueil d'entreprises de transformation de matières premières agricoles comme forestières

Pour mettre en œuvre son projet de territoire, la Communauté de Communes du Pays d'UZERCHE doit disposer de moyens financiers et humains à la hauteur de ses ambitions.

Pour ce faire, trois démarches prioritaires doivent être mise en œuvre :

1. [Le financement des projets :](#)

L'urgence est d'inclure la communauté de communes dans la Fiscalité Professionnelle Unique dès le 1er janvier 2017.

L'analyse anticipée du budget 2017 et des budgets suivants devra déterminer le maintien ou la révision des montants des taux d'imposition, notamment au titre des ménages.

Le dossier validé de "projet de territoire" doit nous permettre d'aller quérir un accompagnement technique, humain et financier de la part des collectivités, qu'il s'agisse de l'Etat, de la région et du département

2. [Les partenaires du territoire :](#)

La décision politique devra déterminer les partenaires de notre environnement géographique qui seront associés au projet de territoire de notre communauté de communes pour nous y accompagner, notamment sur le plan technique.

Le choix du ou des partenaires de notre projet, dans le cadre d'une part d'un futur Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, d'autre part dans le cadre d'accords conventionnels, sera déterminé selon la vision portée au titre de notre territoire du Pays d'UZERCHE, selon les priorités que nous nous fixerons au regard de notre plan d'actions, selon les compétences attendues pour la mise en œuvre de notre projet de territoire.

3. [La contractualisation avec les collectivités :](#)

Les appels à projets (attractivité centres-bourgs Massif Central...) visant à favoriser et accélérer le processus de mise en œuvre de nos projets sur des thématiques préalablement définies.

Le contrat de ruralité, dispositif nouveau qui vise à coordonner les outils et moyens pour accompagner le développement rural sur la base d'un projet de territoire.

Le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural), outil de coopération entre les établissements publics intercommunaux, il élabore un projet de territoire qui reprend et consolide les projets de chaque communauté intégrée dans ce dispositif.